Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_18-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_18-DE

2026-02-26-18 Restauration de la maison-phare du Millier et réalisation d'une scénographie

La Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCSPR) est devenue maître d'ouvrage de l'opération de restauration de la maison-phare du Millier et de réalisation d'une scénographie associée, par convention signée entre le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes.

Le coût estimatif global des travaux et études s'élève à 744 578 € HT dont 644 578€ HT de travaux. Il est précisé que les études préalables ainsi qu'une partie de la mission de maîtrise d'œuvre ont d'ores et déjà été réalisées sous maitrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral.
Le plan de financement prévisionnel est aujourd'hui consolidé et l'ensemble des financements est confirmé.

Financement	Montant en € HT	Part en %
Fondation du patrimoine	47 656	6%
Conseil régional	60 000	8%
Conseil départemental	50 000	7%
Etat DETR	70 000	9%
Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz	152 000	20%
Conservatoire du littoral/FIM	302 922	42%
CDL	62 000	8%
TOTAL	**744 578**	**100%**

Afin de permettre la réalisation de la restauration de la maison-phare du Millier et de la scénographie associée, il convient de passer un marché public de travaux pour un coût estimatif globale de 644 578€ HT.

Le marché sera divisé en dix lots, répartis comme suit :
- Lot 1 : Démolitions – Désamiantage – Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente bois et menuiseries bois
- Lot 4 : Couverture ardoise et zinc
- Lot 5 : Métallerie
- Lot 6 : Cloisons – Isolation
- Lot 7 : Chapes – Revêtements de sols
- Lot 8 : Peinture
- Lot 9 : Électricité (courants forts et courants faibles) – Chauffage
- Lot 10 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation

Le conseil communautaire, par 18 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre :
Autorise le Président à lancer les marchés de travaux portant sur le projet ;
Autorise le Président à signer tous actes afférents.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Gilles SERGENT Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026